

**COMMUNIQUÉ**  
**Pour diffusion immédiate**  
**À tous les médias**

**LES ESKERS ENFIN RECONNUS PAR LA LOI SUR LES MINES**

**Amos, le 3 décembre 2009**

La Société de l'eau souterraine Abitibi- Témiscamingue (SESAT) a pris connaissance du projet de loi n° 79 modifiant la *Loi sur les mines*, déposé par le ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, M. Serge Simard. Nous accueillons avec plaisir plusieurs modifications longtemps attendues en région, telle une majoration à 100 % des garanties financières exigées pour la restauration d'un site minier et une plus grande place accordée aux préoccupations des citoyens.

« Nous accueillons très favorablement le nouveau pouvoir discrétionnaire du ministre lui permettant de soustraire au jalonnement les « eskers présentant un potentiel en eau potable ». Nous constatons par contre que l'ensemble des modulations particulières visant à éviter les conflits d'usages entourant l'exploitation de substances minérales de surface tels les eskers demeure pour l'instant à la seule discrétion du ministre. Nous espérons qu'au fil du temps, les différents ministres qui détiendront ce pouvoir sauront tenir compte des spécificités du territoire et des orientations de chaque région » explique M. Serge Bastien, président de la Société de l'eau souterraine Abitibi Témiscamingue.

En aval des modifications à la *Loi sur les mines*, nous nous attendons également à d'importantes modifications au *Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure*. Selon la SESAT, si les terrains de golf, terrains de camping et centres de ski alpin peuvent être soustraits à l'inscription de nouveaux claims (article 14 du règlement), il est essentiel qu'on puisse en faire autant pour l'aire d'alimentation d'une infrastructure de captage d'eau à des fins de consommation humaine.

La SESAT entend suivre ces modifications de près et continuera à défendre la gestion intégrée des eaux souterraines, une ressource inestimable, source d'eau potable des trois quarts de la population témiscabitiennne.

– 30 –

Source : Olivier Pitre  
819-732-8809 poste 8241

Pour entrevue : Serge Bastien  
Président  
819-732-2812 poste 214